

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

15-2025 Hydrocurage des eaux hydrocarburées de la déchèterie de Buis-les-Baronnies

Le Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il convient de procéder aux travaux de pompage du réseau EP (regards, avaloir, caniveaux, séparateur hydrocarbure) ainsi que de traiter les déchets issus de ce nettoyage ;

Considérant que l'entreprise Arnaud Assainissement est la seule dans la région à pouvoir intervenir sur ce type de travaux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de l'entreprise Arnaud Assainissement, 1845 B route des Echirons 26110 Venterol, pour le nettoyage du réseau hydrocarbure de la déchèterie de Buis-les-Baronnies.

ARTICLE 2

Le coût de la prestation est de 8 593.20 € HT soit 10 311.84 € TTC (TVA 20 %).

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 615-232.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 7 avril 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 30/04/2025

Mise en ligne le : 30/04/2025